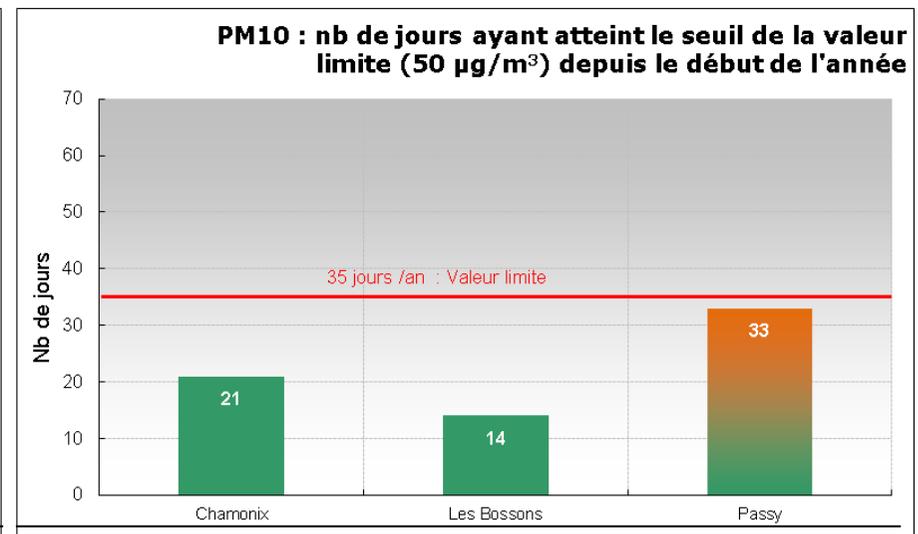
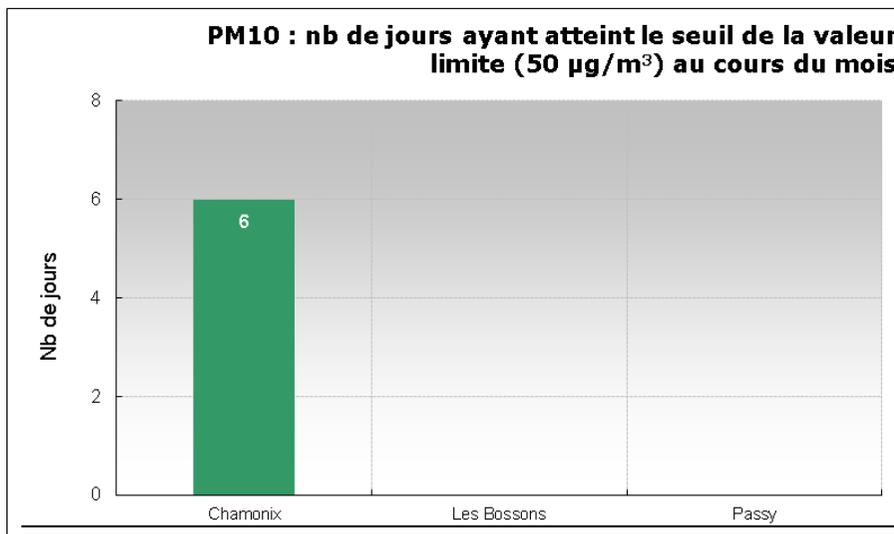
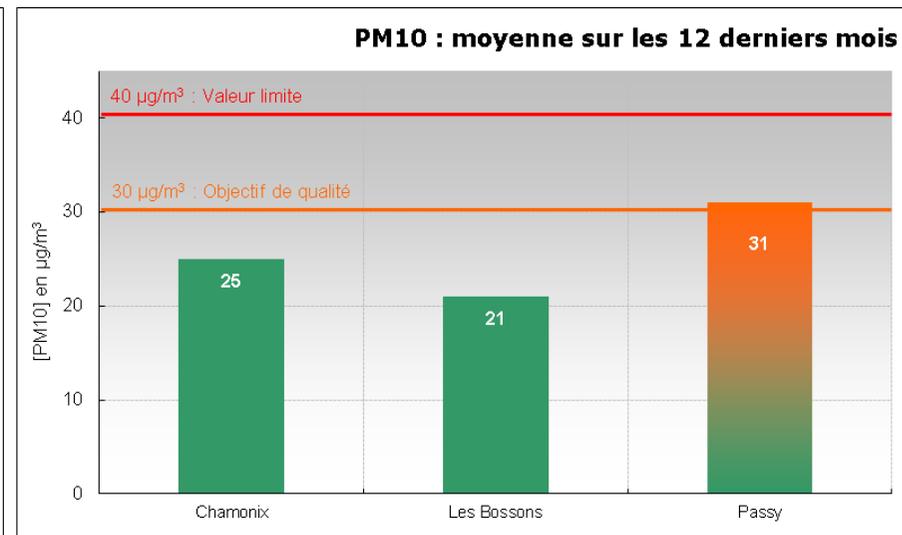
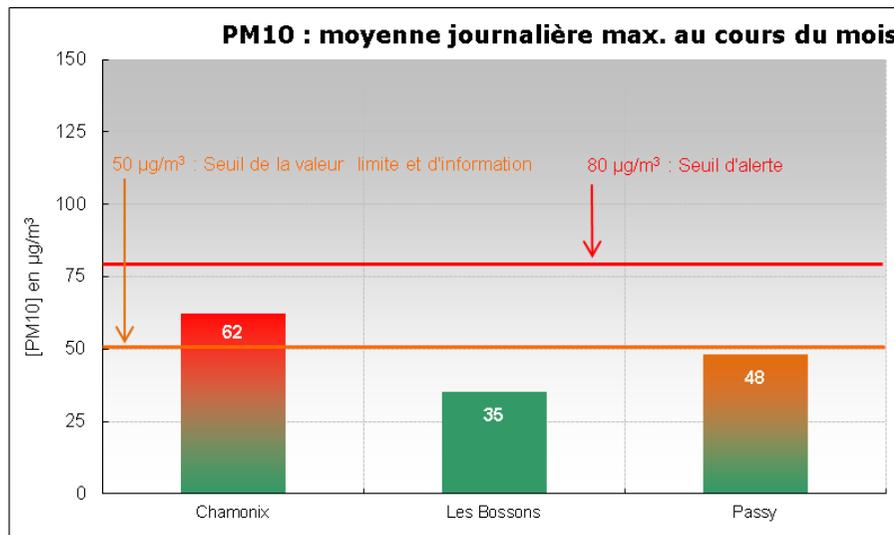
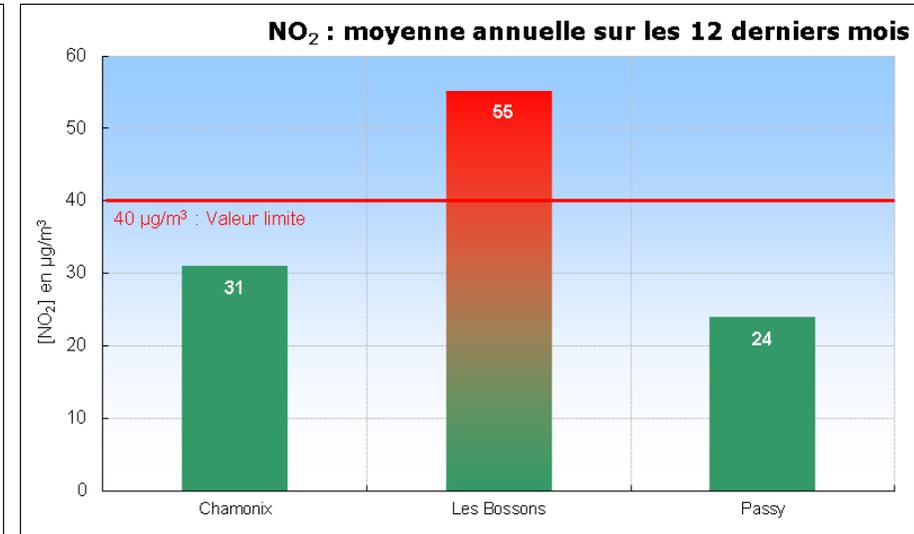
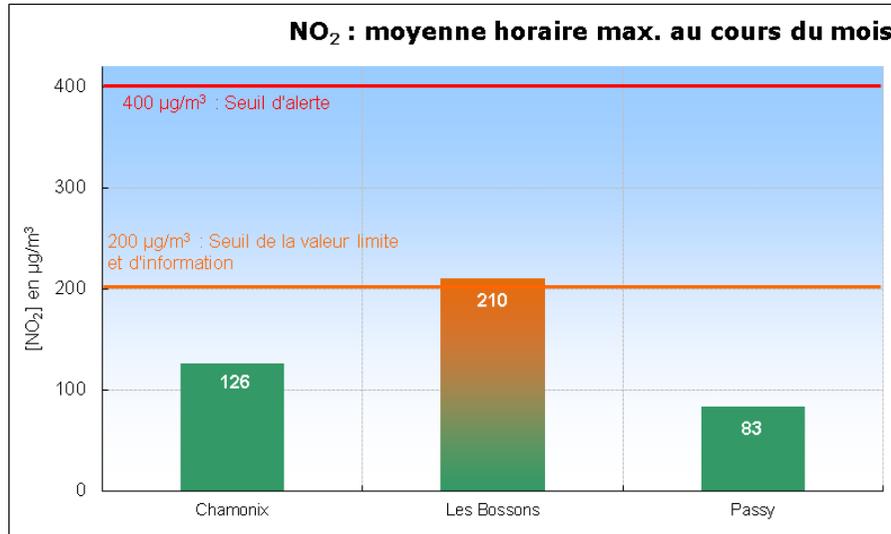


Bilan mensuel de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

En mars, à la faveur d'un printemps particulièrement doux (voire chaud), l'usage du chauffage n'a pas été nécessaire, et par conséquent les émissions de particules ont nettement baissé. Les principaux épisodes de pollution de ce mois de mars ont été liés à l'apport de masses d'air chargées de particules, en provenance des zones d'épandage, du nord de la France. Grâce à son caractère plutôt enclavé, la vallée de l'Arve a été assez préservée.

Pour les particules fines, la situation a été moins critique que les mois précédents. Seul le site de Chamonix a observé 6 dépassements du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles aux particules, fixé à 50 µg/m³ en moyenne journalière. Toutefois, depuis le début de l'année, le site le plus touché sur ce territoire, « Passy », a déjà enregistré 33 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM10 (la norme, dite « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an).

Pour le dioxyde d'azote, seul le site en proximité immédiate de la Route Blanche, localisé aux Bossons, a subi un dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200µg/m³ en moyenne horaire, le 15 mars. Les autres sites, représentatifs d'une pollution de fond respirée par la majorité des habitants de la vallée, ont été préservés. Sur les 12 derniers mois, la valeur limite fixée à 40 µg/m³ est largement dépassée sur le site des Bossons.